

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 septembre 2006
Français
Original : anglais

[Suite]

**Douzième rapport périodique du Secrétaire général
sur la Mission des Nations Unies au Libéria****I. Introduction**

1. Par sa résolution 1667 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2006 et m'a prié de formuler des recommandations au sujet d'un plan de retrait de la MINUL. Ces recommandations figurent dans mon rapport du 9 juin 2006 (S/2006/376). Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus au Libéria depuis mon rapport et expose les grandes étapes de la première phase des activités de consolidation et de retrait de la MINUL.

II. Événements politiques marquants

2. Je me suis rendu au Libéria du 3 au 5 juillet pour faire le point des progrès réalisés dans la reconstruction du pays et pour consulter le Gouvernement sur la meilleure façon dont l'ONU pourrait continuer d'appuyer ses efforts en vue de consolider la paix et de faire avancer le processus de relèvement. J'ai rencontré la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, des membres de son gouvernement et d'autres hauts responsables et j'ai eu l'honneur de m'adresser au Parlement libérien, réuni en session conjointe. J'ai été frappé par la détermination avec laquelle les dirigeants et le peuple libériens manifestaient leur attachement à la paix et à la gouvernance démocratique et j'ai été rassuré par les progrès qui ont été accomplis ces derniers mois malgré de sérieuses contraintes économiques et financières.

3. Le 20 juin, l'ancien Président du Libéria, M. Charles Taylor, a été transféré du Tribunal spécial pour la Sierra Leone à La Haye (Pays-Bas), en application de la résolution 1688 (2006) du Conseil de sécurité. Le transfert de M. Taylor a suscité des réactions contrastées de la part du public libérien. La plupart des organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme, ainsi que des personnalités politiques, ont appuyé ce transfert, jugé nécessaire pour assurer la stabilité au Libéria et dans la sous-région. D'autres ont exprimé leur préoccupation devant le fait que les victimes des crimes de guerre dont est accusé M. Taylor ne pourraient pas assister au procès dans le pays où ces crimes graves avaient été commis. Dans l'ensemble, on a toutefois estimé que M. Taylor devait bénéficier d'un procès transparent et équitable.



4. Malgré certains retards causés par des tensions entre les branches exécutive et législative, le premier budget national du Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2006/07 a été adopté à l'unanimité par le Parlement le 22 août, puis promulgué par la Présidente Johnson-Sirleaf le 28 août. Le budget, qui repose sur des prévisions de recettes de base d'un montant de 120,9 millions de dollars et des prévisions de recettes éventuelles de 9 millions de dollars, met l'accent sur les priorités de développement et de reconstruction nationales du Gouvernement. Les recettes de base proviendront des impôts et des taxes sur le revenu, les bénéfices, les biens, les services intérieurs, les échanges internationaux et les services de téléphonie cellulaire, alors que les recettes éventuelles dépendront des revenus liés à des sources telles que le bois, le diamant, le minerai de fer et le caoutchouc.

5. Au lendemain de l'incendie du 26 juillet, qui a détruit une partie de l'Executive Mansion (palais présidentiel), la Présidente Johnson-Sirleaf a procédé à des changements au sein de son gouvernement ainsi que parmi les dirigeants des services de sécurité de l'État. Le Ministre d'État aux affaires présidentielles et chef d'état-major a été remplacé et un nouveau directeur des services de sécurité spéciaux a été nommé. La Présidente a indiqué que ces changements visaient à renforcer l'efficacité du personnel de l'Executive Mansion pour ce qui est de la sécurité, de l'administration et d'autres responsabilités.

6. Le 18 août, la Cour suprême a rejeté la demande que certaines organisations de défense de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que des sénateurs, avaient présentée pour que l'interdise à l'ancien chef des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie et ancien Ministre de la justice du Gouvernement national de transition du Libéria, M. Kabineh Ja'neh, de siéger à la Cour suprême, ce qui a permis à M. Ja'neh de prendre ses fonctions de juge le 29 août.

7. Durant la période considérée, la Présidente a poursuivi sa campagne de lutte contre la corruption. Elle a relevé de leurs fonctions, pour corruption, un certain nombre de hauts responsables du Gouvernement, notamment un vice-ministre, un ministre adjoint, un chef de services médicaux, un directeur adjoint de la Police nationale libérienne et le président d'une entreprise publique. Elle a également relevé de leurs fonctions, pour malversations financières, trois percepteurs de recettes, un chef économiste et un superviseur du service des déplacements à l'étranger.

8. Le rapport tant attendu sur la criminalité économique au Libéria, établi par la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) durant le mandat du Gouvernement national de transition du Libéria, a été publié par le Gouvernement en juillet. On se souviendra que la CEDEAO n'a pas publié le rapport pendant que le Gouvernement de transition était en place. Dans le rapport, la CEDEAO recommandait le renvoi immédiat de quatre hauts responsables du Gouvernement de transition pour détournement et mauvaise gestion des fonds publics. Depuis, plusieurs groupes de la société civile et organes d'information ont demandé que l'on poursuive les personnes mentionnées dans le rapport.

9. La Présidente a reconstitué l'équipe spéciale chargée de récupérer les biens publics, les anciens membres de l'équipe n'ayant pas réussi à recouvrer les biens publics que s'étaient appropriés d'anciens responsables de l'Assemblée législative nationale de transition du Libéria. Ces biens comprennent des véhicules, du mobilier et des ordinateurs qui avaient été alloués aux personnes en question pour qu'elles les utilisent dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, la Présidente a donné pour

instructions au Ministère de la justice de donner suite à plusieurs rapports d'audit consacrés à différents organes publics et d'identifier, en vue d'engager des poursuites, les personnes qui avaient abusé de la confiance du public. En attendant, 12 anciens employés de l'Agence nationale de sécurité et de protection sociales qui avaient été poursuivis pour détournement de fonds publics ont été acquittés par la Cour suprême le 23 août.

10. Durant la période considérée, la Commission présidentielle spéciale (17 membres) créée pour enquêter sur les différends interethniques dans le comté de Nimba a terminé ses auditions à Sanniquille et Saclepea après que les parties en conflit lui eurent verbalement assuré qu'elles régleraient pacifiquement leurs différends à l'avenir. La Commission, qui poursuit ses auditions à Ganta, a établi un comité technique chargé d'enquêter sur les plaintes concernant des terres et des biens dans cette ville. De son côté, la MINUL a continué à coopérer étroitement avec les Ministères des affaires intérieures, et des terres, des mines et de l'énergie, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, afin d'examiner d'autres différends interethniques, religieux ou communautaires ainsi que des contentieux concernant des terres et des biens dans d'autres parties du pays.

11. Le 20 août, le Gouvernement a approuvé un projet de document d'orientation sur la lutte contre la corruption établi par la Commission de la réforme de la gouvernance, qui fixe le cadre de la lutte contre l'impunité et de la promotion d'un système durable de responsabilisation et de renforcement de l'intégrité des pouvoirs publics. La Commission de la réforme de la gouvernance a également présenté un projet de code de conduite et un projet de formulaire pour la déclaration du revenu, de l'actif et du passif destinés aux fonctionnaires, ces deux documents ayant été élaborés pour garantir l'efficacité des fonctionnaires et la transparence de leurs activités dans l'exercice de leurs fonctions. Pour sa part, le Gouvernement a présenté au Parlement, pour adoption, des lois portant ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

III. Sécurité

12. Les conditions de sécurité au Libéria sont restées stables dans l'ensemble, mais cette stabilité est sérieusement menacée, d'où la nécessité d'une gestion prudente et solide. Bien que le transfert du procès de M. Taylor hors de la région ait considérablement réduit les tensions au Libéria, les activités de ses associés et partisans continuent de susciter l'inquiétude.

13. Durant la période à l'examen, la MINUL a mené des opérations militaires visant à rassurer la population et à mettre en avant la volonté résolue de la Mission de maintenir la paix et la stabilité dans tout le pays. Ces opérations ont consisté à organiser de solides patrouilles dans la zone d'opérations de la Mission et à déployer une force de réaction rapide de la Mission dans les zones frontalières et à Freetown afin de renforcer la sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

14. Le personnel démobilisé des anciennes Forces armées libériennes, de la Police nationale libérienne et du Service de sécurité spécial a organisé plusieurs manifestations et exigé qu'on lui accorde des indemnités de licenciement et autres prestations. Certaines de ces requêtes ont été satisfaites lorsque le personnel à la retraite des Forces armées libériennes a été honoré à l'occasion d'une cérémonie qui

s'est déroulée, en présence de la Présidente, durant les célébrations de la Fête de l'indépendance et lorsque l'ancien personnel de l'Unité antiterroriste (milice constituée et contrôlée par l'ancien Président Charles Taylor) a reçu une indemnisation du Gouvernement, même si c'était pour des raisons humanitaires. Nombre de ces personnes démobilisées ont un accès limité aux possibilités d'emploi et peuvent être manipulées par divers groupes d'intérêts.

15. Les incidents de vols à main armée à Monrovia et ses environs se sont multipliés pendant la période considérée, ce qui a amené le public à demander que la police nationale libérienne soit armée et que soient adoptées de plus vastes mesures de sécurité en vue d'endiguer les activités des bandes criminelles. La police de la MINUL, en coopération avec la Police nationale libérienne, a multiplié ses patrouilles dans les zones à fort taux de criminalité à Monrovia et a poursuivi ses démarches locales visant à prévenir la criminalité. En outre, le 16 août, des soldats de la MINUL et des unités de police constituées ont commencé à effectuer, de nuit, des patrouilles mixtes à pied dans l'ensemble de Monrovia. La MINUL a également continué ses opérations conjointes de bouclage et de perquisition pour recouvrer des armes à feu. Ces opérations se poursuivront activement dans les semaines et les mois à venir.

16. Plusieurs incidents de vols à main armée et de meurtres se rapportant à des membres de la direction, à des employés, à des résidents et à d'anciens combattants ont été signalés dans les plantations de caoutchouc de Cocopa et Guthrie. Le 15 août, avec l'aide de la MINUL, le Gouvernement a officiellement repris le contrôle de la plantation de Guthrie. La MINUL a multiplié ses patrouilles dans un certain nombre de plantations de caoutchouc, notamment celle de Cocopa. Dans le même temps, des efforts sont faits pour accélérer la mise en place d'équipes de gestion provisoires dans les plantations de caoutchouc abandonnées ou faisant l'objet de contestations, comme l'a recommandé l'équipe spéciale conjointe du Gouvernement et de la MINUL chargée d'étudier la question des plantations de caoutchouc.

17. Des incidents de tirs aux armes à feu dans lesquels sont impliqués des responsables du Service de sécurité spécial, qui assure la protection rapprochée de la Présidente, ont eu lieu à Monrovia. Les 3 et 5 août, deux incidents distincts ont eu lieu à la résidence du Directeur du Service de sécurité spécial. Le second incident s'est soldé par la mort du garde du corps personnel du Directeur, qui aurait été mortellement blessé par un autre agent de sécurité. Les enquêtes qui ont été ouvertes pour déterminer les causes de ces incidents, ainsi que les circonstances d'un troisième incident de tir survenu le 8 août, dans la résidence du Vice-Directeur du Service de sécurité spécial, sont en cours.

18. Comme il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le 26 juillet, durant les célébrations du 150^e anniversaire de l'indépendance du Libéria, un incendie s'est déclaré dans l'Executive Mansion, où la Présidente Johnson-Sirleaf présidait un déjeuner réunissant quelque 300 personnes, notamment les Présidents du Ghana, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone. Il n'y pas eu de blessés, mais le bâtiment a subi d'importants dégâts matériels. Une enquête a été menée avec l'aide de la MINUL et d'experts légistes sud-africains. Le 3 septembre, le Gouvernement a publié le rapport d'enquête, dans lequel l'incendie était attribué à une défaillance électrique.

19. Aucune activité militaire notable susceptible de menacer la stabilité du Libéria n'a été observée aux frontières avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée. L'instabilité de la situation en Côte d'Ivoire continue toutefois de menacer gravement la stabilité au Libéria. Les inquiétudes concernent en particulier l'arrivée possible au Libéria de groupes armés en provenance de Côte d'Ivoire, le recrutement possible d'anciens combattants libériens, y compris des enfants, par des milices ivoiriennes et des Libériens pour qu'ils combattent en Côte d'Ivoire, ainsi que l'afflux possible d'Ivoiriens qui pourraient chercher refuge au Libéria si la violence resurgissait en Côte d'Ivoire. Pour parer à ces menaces potentielles, la MINUL a stationné des forces supplémentaires dans les zones frontalières est et sud du Libéria et renforcé ses capacités aériennes dans le sud du pays.

20. Pour renforcer la présence de l'ONU dans les zones frontalières, établir des liens transfrontières et rassurer la population locale, la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont effectué, du 26 au 30 juin, des patrouilles parallèles le long de la frontière ivoiro-libérienne dans le cadre de l'« Opération Mayo ». Des patrouilles similaires ont été effectuées du 7 au 11 août en collaboration avec les forces sierra-léonaises dans le cadre l'« Opération Loko ».

IV. État d'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Réhabilitation et réinsertion des anciens combattants

21. Au 15 août, quelque 39 000 anciens combattants n'avaient pas encore bénéficié du programme de réinsertion. On s'attend que 19 409 de ces anciens combattants soient pris en compte par des projets parrainés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le reste par des programmes bénéficiant d'un financement bilatéral.

22. La Mission a continué de collecter et de détruire des armes et munitions résiduelles, remises volontairement ou découvertes à l'occasion d'opérations de recherche. Depuis la fin du programme de désarmement et de démobilisation en 2005, 632 armes, 70 454 munitions d'armes légères, 941 engins non explosés et 11 550 pièces diverses ont été collectés et détruits.

23. Un groupe de coordination composé de représentants de la MINUL, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PNUD, de la Police nationale libérienne, de la Liberian National Commission for Small Arms and Mine Action (une organisation non gouvernementale internationale) a été créé pour rationaliser les efforts visant à éliminer les armes légères au Libéria. Le groupe a élaboré une stratégie commune portant notamment sur les modalités de collecte et de destruction des engins non explosés et des débris explosifs de guerre ainsi que sur la sensibilisation au danger des mines. L'action du groupe est complétée par le programme Armes contre développement à l'échelon local. Depuis son lancement en janvier, le programme a permis de collecter plus de 7 000 munitions d'armes légères, 100 fusils et 100 engins non explosés et roquettes. En août, le programme était mis en œuvre dans les comtés de Lofa, de River Gee, du Maryland, de Nimba, du Grand Gedeh et de Bong.

B. Réforme de la Police nationale libérienne

24. La réforme et la restructuration de la Police nationale libérienne progressait régulièrement. Au 1^{er} septembre, 2 073 membres de la Police nationale, 292 agents du Service spécial de sécurité et 155 agents de la police portuaire avaient été formés et déployés. Quelque 295 nouveaux membres de la Police nationale suivent actuellement une formation sur le terrain tandis que 419 autres reçoivent une formation de base. Pour atteindre l'objectif consistant à dispenser une formation complète à 3 500 membres de la police d'ici à juillet 2007, le programme de formation sur le terrain a été réduit de 26 à 16 semaines. En outre, pour faire face à la grave pénurie de cadres intermédiaires dans la Police nationale libérienne, la police des Nations Unies a élaboré un cours de gestion de base à l'intention des membres de la Police nationale libérienne et un programme d'aptitude à l'encadrement à l'intention de 50 officiers.

25. Dans le même temps, les effectifs de la Police nationale libérienne à l'intérieur du pays restent très en deçà des niveaux acceptables, et ce, en partie à cause du manque de logement, de véhicules et de matériel de communication nécessaires pour déployer la police dans les comtés. À ce jour, la Police nationale libérienne n'a déployé que 454 agents dans les 15 comtés du pays. La priorité immédiate a été de renforcer les effectifs au quartier général de la Police nationale dans les comtés et à la plantation d'hévéas Guthrie. Sur les 1 577 agents de police formés, 208 ont été affectés dans des zones et des postes à Monrovia, 49 à l'aéroport international Roberts, 300 à l'Unité d'appui de la Police nationale libérienne, 174 à la Division centrale des patrouilles de Monrovia et les 731 restants au quartier général de la Police nationale libérienne à Monrovia. La police des Nations Unies s'emploie à rationaliser avec la Police nationale libérienne le grand nombre d'agents actuellement affectés au quartier général de Monrovia.

26. Le Gouvernement a besoin de fonds d'urgence pour mener à terme le programme de formation de base des nouveaux agents, mettre en œuvre des programmes spécialisés de gestion et de formation thématique et fournir les véhicules, le matériel de communication et le logement nécessaires pour déployer la Police nationale libérienne à l'intérieur du pays. La MINUL aide le Gouvernement à préparer un appel à lancer aux États Membres afin qu'ils lui apportent une assistance dans ces domaines critiques. J'exhorte les États Membres à répondre favorablement à cet appel.

27. Au 1^{er} septembre, 2 035 postes d'officier de la Police nationale libérienne avaient été supprimés, sur les 2 351 projetés, dans le cadre d'une opération de réduction des effectifs financée par le Royaume-Uni. Les postes restants appelés à être supprimés concernent des officiers qui ont contesté leur démobilisation ou qui ne peuvent pas être localisés.

C. Réforme des forces armées du Libéria

28. Les États-Unis continuent d'aider le Gouvernement à constituer de nouvelles forces armées au Libéria. À ce jour, 7 050 candidats s'étaient inscrits pour s'engager dans la nouvelle armée, dont 6 327 ont passé les tests d'alphabétisation, 2 510 le test d'aptitude physique et 1 050 le contrôle médical. Toutefois, au 1^{er} septembre, seulement 563 candidats avaient été recommandés pour la formation. Le premier

groupe de 110 recrues pour la nouvelle armée commencera sa formation au Centre de formation Barclay à Monrovia le 22 juillet. Cela étant, le premier bataillon entièrement formé ne devrait être opérationnel qu'en 2008.

29. Le Gouvernement élabore actuellement sa politique nationale de sécurité et a chargé la Commission de la réforme de la gouvernance de conduire le dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité.

D. Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État

30. Des progrès réguliers ont été réalisés en matière de rétablissement et de consolidation de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire libérien, la Mission continuant de faciliter le retour des fonctionnaires dans leurs lieux d'affectation. Toutefois, le travail des responsables des comtés et des ministères à l'intérieur du pays continue d'être entravé par le manque de matériel de communication et de moyens de transport ainsi que de locaux pour bureau et de logement. Dans l'intervalle, les équipes d'appui spéciales mises en place conjointement par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'aider les surintendants des comtés à renforcer la coordination locale et à établir les priorités en matière de relèvement et de développement à l'échelon des collectivités locales sont devenues opérationnelles.

31. Trois autres centres de paiement de la Banque centrale, construits avec l'aide des fonds dont dispose la MINUL pour les projets à effet rapide, ont été ouverts à Kakata (comté de Margibi), Gbarnga (comté de Bong) et Buchanan (comté de Grand Bassa) pour faciliter le paiement des salaires des fonctionnaires affectés dans les localités reculées. La Banque centrale, qui compte maintenant six centres de paiement dans les comtés, a étudié la possibilité d'ouvrir des centres similaires à Barclayville (comté de Grand Kru), Harper (comté du Maryland) et Greenville (comté de Sinoe), et encourage les banques commerciales à étendre leurs activités hors de Monrovia.

32. L'élection d'un Conseil traditionnel national des chefs suprêmes et notables, composé de neuf membres, a été une autre étape importante dans le rétablissement de l'autorité de l'État. En outre, des mesures ont été prises par la Commission électorale nationale, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, pour préparer les élections municipales et des chefs traditionnels, prévues pour octobre 2007, au cours desquelles les maires, les chefs suprêmes, les chefs de clan et les chefs de ville seront élus.

E. Rétablissement d'une bonne gestion des ressources naturelles

33. Le Gouvernement poursuit ses efforts en vue de reprendre le contrôle des ressources naturelles du pays. En application de la résolution 1689 (2006) du Conseil de sécurité, une loi sur la réforme du secteur forestier, rédigée avec le concours de la MINUL, va être adoptée. En outre, la politique du Gouvernement sur les mouvements du bois dans le pays est strictement appliquée aux postes de contrôle MINUL/Office des forêts à Monrovia, ce qui a permis d'augmenter

sensiblement les recettes publiques. Le Gouvernement met également au point une politique du sciage en long avec l'aide de la MINUL.

34. La Présidente a prorogé le mandat du groupe de travail conjoint Gouvernement-MINUL, qui avait été créé afin de procéder à une évaluation complète des plantations d'hévéas du Libéria. Le groupe est maintenant chargé de superviser la mise en œuvre des recommandations qu'il a formulées dans le rapport qu'il a transmis à la Présidente le 23 mai, s'agissant notamment de la restitution des plantations illégalement occupées, de la révision des accords de concession et de gestion et de la mise en place d'équipes de gestion intérimaires des plantations litigieuses ou abandonnées.

35. La MINUL apporte son concours pour la mise en place des équipes de gestion intérimaires. La Mission a construit un camp et une structure sur la plantation d'hévéas Guthrie, qui abritera la Police nationale libérienne, le tribunal correctionnel et d'autres services publics. En outre, des membres de la Police nationale libérienne ont été déployés dans la plantation pour effectuer des patrouilles de jour et de nuit avec l'appui de la police des Nations Unies, et une équipe de gestion intérimaire a été constituée pour gérer la plantation en attendant la mise en place d'une équipe de gestion permanente, conformément à la loi sur les marchés et concessions publics.

36. Le Gouvernement a accepté les recommandations de l'équipe d'évaluation du Processus de Kimberly qui s'est rendue au Libéria en mai, notamment la nécessité de créer une équipe spéciale interministérielle et un comité directeur chargé de l'application du Processus de Kimberly et de suspendre toutes les activités d'exploitation minière à grande échelle. Les États-Unis apportent leur concours pour la construction du bâtiment de l'Office libérien des diamants, qui abritera les évaluateurs et les administrateurs du Système de certification du Processus de Kimberly mis en place par le Gouvernement. Dans l'intervalle, la MINUL a fourni, à titre temporaire, des conteneurs qui serviront de bureaux de certification des diamants. En juin, avec l'aide de la MINUL et du PNUD, le Gouvernement a accueilli une conférence sous-régionale ouest-africaine sur l'harmonisation des impôts, les contrôles aux frontières, l'application des lois et les questions liées à l'exploitation d'alluvions diamantifères. Les participants à la conférence ont décidé que les organisations de la société civile devraient participer à l'élaboration des politiques d'extraction de diamants à l'avenir et que les mineurs pratiquant l'exploitation artisanale devraient bénéficier d'une aide financière et d'une assistance en matière de formation.

37. Malgré ces efforts, des cas d'exploitation artisanale illégale continuent d'être signalés, essentiellement dans l'ouest du pays ainsi que dans les comtés de Nimba et de Sinoe. À cet égard, la MINUL continuera d'aider le Gouvernement, dans la mesure des possibilités, à mener ses activités de surveillance, de cartographie et d'inspection.

F. Promotion des droits de l'homme et de l'état de droit

1. Promotion des droits de l'homme

38. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi ses activités de promotion, de protection et de surveillance des droits de l'homme dans l'ensemble

du pays. Elle a également redoublé d'efforts dans le domaine du renforcement des capacités en organisant des programmes d'enseignement juridique et de formation des fonctionnaires du système juridique et judiciaire. Une série d'ateliers a été organisée à l'intention des magistrats et des juges de paix de tous les 15 comtés. En outre, avec l'appui du Haut Commissariat aux droits de l'homme et de Penal Reform International, une organisation non gouvernementale, la Mission a organisé un atelier de trois jours sur les pratiques optimales, le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme à l'intention de 120 participants provenant de la police, du système pénitentiaire, du système judiciaire et des administrations locales de tout le pays. L'atelier avait pour but d'améliorer et de renforcer le système de justice pénale et l'administration de la justice dans le pays. Malgré ces activités, le nombre de cas de violence sexiste, en particulier de viol et de sévices sexuels, contre les femmes et les filles a augmenté.

39. Au cours de la période considérée, la MINUL a publié son quatrième rapport sur la situation des droits de l'homme au Libéria. Le rapport, qui porte sur la période de février à avril 2006, met en lumière les violations des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre et le personnel judiciaire, la situation des droits de l'homme dans les plantations d'hévéas et les questions liées à la protection des droits de l'enfant. Il y est également question de l'incidence de l'ingérence des fonctionnaires dans le système judiciaire, de la corruption, des niveaux élevés de la violence sexuelle et sexiste, en particulier sur la personne d'enfants, et des effets des pratiques traditionnelles nocives sur l'exercice des droits de l'homme. Le rapport contient des recommandations visant à aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

40. La Commission vérité et réconciliation est entrée en fonctions après le lancement à l'échelle nationale de son programme d'activités publiques le 22 juin. Toutefois, elle se heurte toujours à des difficultés d'ordre financier et logistique. Alors que la Commission avait demandé 10 millions de dollars pour ses deux années de fonctionnement, elle n'a reçu que 150 000 dollars sur les 600 000 dollars annoncés par le PNUD, 34 000 euros sur les 300 000 euros annoncés par la Commission européenne et 180 000 dollars sur les 278 000 dollars promis par l'Open Society Initiative for West Africa. Dans le même temps, le Gouvernement a prévu 300 000 dollars dans le budget de 2005/06 pour le fonctionnement de la Commission et promis de mettre à sa disposition des locaux à usage de bureaux et des véhicules. La Mission continue d'apporter un appui au programme de sensibilisation du public mené par la Commission et a mis ses moyens aériens à la disposition des membres de celle-ci pour qu'ils puissent se rendre dans les régions isolées.

41. Le processus de nomination des membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme est toujours en cours. Le 10 août, le Comité d'experts indépendants, créé pour sélectionner les candidats aux postes de président et de membre de la Commission, a procédé aux entretiens avec 12 candidats. Les entretiens avec les 13 candidats restants seront menés à brève échéance, après quoi le Comité évaluera tous les candidats compte tenu de leur expérience en matière de droits de l'homme et établira une liste de présélectionnés qui sera examinée par le Président de la Cour suprême. La Présidente sélectionnera les candidats retenus, qui seront confirmés par le Sénat.

2. Appui au système judiciaire

42. La réforme du secteur judiciaire se poursuit, quoiqu'au ralenti. L'administration de la justice se heurte toujours à des obstacles tels que l'absence de tribunaux dans de nombreux comtés et la pénurie de magistrats et de juristes qualifiés. La MINUL a financé un certain nombre de projets de construction et de rénovation de tribunaux un peu partout dans le pays, grâce à son dispositif de projet à impact immédiat. À ce jour, six projets ont été menés à bien à Kakata, Tubmanbourg, Gbarnga, Greenville, Bensonville et Careysbourg, et sept autres projets sont en cours à Buchanan, Zwedrou, Harper, Ganta, Sanniquellie, Bopolou et Cestos City.

43. La MINUL a également aidé le Gouvernement à recruter 12 consultants nationaux en matière de poursuites et 11 en matière de défense, pour une période initiale de six mois. Ceci a permis aux tribunaux de traiter davantage d'affaires et de résorber l'arriéré des affaires pénales; l'accès à la justice a été amélioré, de même que le respect des normes d'équité; et le public a désormais davantage confiance dans le système judiciaire. Des mesures ont été prises pour recruter sept consultants supplémentaires en matière de défense.

44. La Division de l'appui aux systèmes juridique et judiciaire de la MINUL a continué à déployer ses efforts au niveau des comtés. Elle donne des avis et fournit une assistance aux magistrats et aux juristes des comtés, pour qu'ils soient mieux à même, sur les plans pratique et procédural d'administrer la justice.

45. Une équipe spéciale constituée par le Ministre de la justice pour faciliter la mise en place de la Commission de la réforme législative a commencé à travailler en juillet. Le projet de loi portant création de cette commission devrait être mis au point et soumis à la Présidente Johnson-Sirleaf dans le courant de l'année. Le succès de cette initiative dépendra de l'octroi d'un financement et d'un soutien appropriés de la part du Gouvernement et de la communauté internationale.

3. Appui au système pénitentiaire

46. La MINUL a continué à fournir un appui au Bureau de l'administration pénitentiaire afin d'améliorer la situation dans les établissements pénitentiaires du pays. Le programme de rénovation, financé par les États-Unis d'Amérique et par la Norvège, se poursuit. Les travaux sont achevés à la prison de Kakata, tandis que la rénovation des prisons de Monrovia, Gbarnga, Buchanan et Harper, ainsi que de la maison de redressement de Zwedrou, se poursuit. La société Firestone a également commencé à remettre en état la prison de Bondiway, qui avait été fermée en raison de son délabrement. La plupart des établissements pénitentiaires dépendent encore largement de la MINUL, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires pour l'approvisionnement en eau, en nourriture et en fournitures médicales et autres des détenus.

47. Le Gouvernement a intégré tous les diplômés du premier programme de formation de spécialistes des questions pénitentiaires dans la fonction publique. Dans le même temps, les participants au troisième programme de formation ont achevé leur formation initiale de 12 mois et le recrutement et la formation de candidats qualifiés pour le quatrième programme ont été approuvés. Le Gouvernement a également accepté de démobiliser les personnels qui ne remplissaient pas les conditions requises.

G. Gouvernance économique

48. Depuis mon rapport précédent, des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique (GEMAP). L'expert des concessions et des marchés publics, qui a été recruté pour le secrétariat technique du Comité d'examen des concessions et des marchés publics, a pris ses fonctions. En outre, la Commission européenne a mis en route le processus de recrutement d'un vérificateur général des comptes qui dirigera la Commission générale de vérification. Le 16 juin, le Gouvernement a signé un mémorandum d'accord pour la création de comptes consolidés pour les entreprises publiques.

49. Le Comité directeur de la gouvernance économique a continué à se réunir régulièrement afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du GEMAP. L'équipe technique du Comité directeur travaille avec les experts recrutés sur le plan international pour s'assurer qu'ils veillent à améliorer la gestion financière et la transparence et à renforcer la capacité des institutions publiques et du personnel grâce au transfert de compétences et de connaissances appropriées. Le Comité directeur a demandé aux experts recrutés sur le plan international de communiquer des rapports de situation mensuels sur leurs activités. Dans l'intervalle, dans le cadre du processus de renforcement des capacités, le Gouvernement a organisé, en collaboration avec le PNUD, un séminaire de renforcement des connaissances pour débattre de la façon dont les entreprises publiques du Libéria devraient procéder pour tirer le meilleur parti possible des experts internationaux.

50. Le 26 juin, la MINUL, en collaboration avec le Sous-Comité de l'information du public de l'équipe technique du Comité directeur, a lancé une campagne d'information pour sensibiliser l'opinion aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du GEMAP. Cette campagne inclura des interviews quotidiennes avec des représentants du Gouvernement, des membres de la société civile et des partenaires internationaux, diffusées sur la radio de la MINUL. Un site Web consacré au GEMAP a également été créé. En outre, la Banque mondiale est convenue d'appuyer financièrement les efforts de communication et de sensibilisation relatifs au GEMAP.

51. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer le contrôle de l'octroi de concessions et de marchés publics et mettre en œuvre un système d'achats publics par le biais de sa Commission des concessions et des marchés publics. Pendant la période considérée, cette commission, en collaboration avec la Commission européenne, a convoqué une session du Comité d'examen des concessions et des marchés publics, créé pour mener un examen indépendant de toutes les concessions et de tous les marchés publics conclus par le Gouvernement national de transition du Libéria.

H. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

52. Une réunion avec les partenaires s'est tenue à Monrovia les 12 et 13 juillet pour évaluer l'action du Gouvernement au cours de ses six premiers mois au pouvoir et décider de la voie à suivre pour assurer le relèvement, la reconstruction et le développement du pays. Cette réunion a donné l'occasion au Gouvernement de rencontrer ses partenaires internationaux pour débattre de plusieurs questions d'orientation générale avant le forum prévu pour le début de l'année prochaine à

Washington. À l'occasion de cette réunion, le Gouvernement a mis en lumière les graves difficultés qu'il rencontre pour atteindre ses objectifs de reconstruction et de développement, compte tenu de son manque de moyens, et a plaidé en faveur d'un appui budgétaire ciblé et d'un allègement rapide de sa dette. Les partenaires internationaux ont reconnu les résultats positifs déjà obtenus par le Gouvernement et l'ont exhorté à continuer à adhérer à son programme de réformes, de façon à pouvoir bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et d'un éventuel allègement de sa dette.

53. Au cours de sa visite au Libéria les 21 et 22 juillet, le Président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, a affirmé l'engagement de la Banque en faveur du développement économique du Libéria et a offert d'appuyer des projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre visant à mettre en place des infrastructures clefs et à créer des emplois. Le Secrétaire d'État du Royaume-Uni pour le développement international, Hilary Benn, et le Président de la Banque africaine de développement, Donald Kaberuka, se sont eux aussi rendus conjointement au Libéria les 18 et 19 juillet pour déterminer dans quels domaines le Gouvernement britannique et la Banque africaine de développement pourraient aider le Libéria.

54. Le Gouvernement a continué à souligner l'urgente nécessité de créer des emplois. Le 15 juillet, il a lancé le Programme libérien de création d'emplois d'urgence et le Programme libérien d'action en faveur de l'emploi. Le premier de ces programmes vise à créer des emplois à court terme, tandis que le second est orienté sur la création d'emplois durables. Les sources d'emplois à court terme incluront la remise en état à forte intensité de main-d'œuvre des routes et infrastructures indispensables du pays. Plus de 5 000 membres des communautés locales, y compris des réfugiés de retour dans le pays et d'anciens combattants, bénéficient de cette initiative qui est appuyée par le programme du PAM intitulé « Appui alimentaire aux initiatives locales ». Les projets à impact immédiat de la MINUL ont également facilité la création d'emplois, avec neuf projets assurant des emplois à court terme à quelque 900 anciens combattants et membres des communautés locales du sud-est du Libéria. Qui plus est, la MINUL a continué à contribuer à la distribution d'outils, ainsi que de semences de riz et d'autres produits agricoles fournis par la Chine.

55. Le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord concernant la première partie d'un don de 68 millions de dollars destinée à financer la reconstruction ou la réparation d'urgence d'infrastructures indispensables, notamment des autoroutes Monrovia-Buchanan et Monrovia-Ganta, la réparation de 65 ponts et la construction de 6 nouveaux ponts. La deuxième partie du don sera utilisée pour accroître la capacité de l'État à entretenir les routes, renforcer l'entreprise publique de distribution de l'eau et d'assainissement et construire des ports, des aéroports, des écoles et des dispensaires. Le don vise à créer des emplois à court terme et à assurer la base du développement économique.

56. La MINUL et les partenaires internationaux du Libéria ont continué à aider le Gouvernement à mettre en œuvre son plan d'action de 150 jours, élaboré dans le but de répondre aux besoins élémentaires les plus urgents de la population, notamment le rétablissement partiel de l'électricité, la réparation des routes et la remise en état de l'infrastructure du Gouvernement. Celui-ci estime que le plan d'action a été exécuté dans les temps dans une proportion de plus de 60 %. À l'occasion du cent cinquante-neuvième anniversaire de l'indépendance du Libéria et conformément à la

promesse faite à sa cérémonie d'investiture, la Présidente Johnson-Sirleaf a inauguré, le 26 juillet, le système d'approvisionnement en électricité d'urgence de Monrovia, fruit de l'assistance du Ghana, des États-Unis et de la Commission européenne.

57. Une équipe du Fonds monétaire international s'est rendue à Monrovia du 20 au 28 juillet pour évaluer les progrès accomplis au titre du programme suivi par le personnel du Fonds. L'équipe a été impressionnée par les progrès considérables réalisés dans l'application des politiques clefs en vertu de ce programme et par le fait que les recettes ont dépassé l'objectif fixé.

V. Action humanitaire

58. Pendant la période considérée, la situation humanitaire a continué à s'améliorer. À ce jour, 77 523 réfugiés sont retournés sur leur lieu d'origine avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Afin d'accélérer leur retour, le HCR a affrété un navire pour rapatrier les réfugiés libériens résidant au Ghana. Le premier groupe de 300 réfugiés est arrivé au Libéria le 28 juillet. Bien que les camps destinés à accueillir les personnes déplacées à l'intérieur du pays soient officiellement fermés depuis le 20 avril, quelque 13 000 de leurs occupants continuent à résider dans ces camps ou aux alentours.

59. Plusieurs problèmes humanitaires graves restent à résoudre dans les communautés de retour, notamment en ce qui concerne la fourniture de soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'éducation, le logement, l'alimentation et les moyens de subsistance. Il ressort de l'examen de mi-année lancé le 19 juillet que l'Appel commun des Nations Unies n'a permis de réunir que 34 % des sommes estimées nécessaires pour 2006. C'est pourquoi je fais appel à la générosité des donateurs pour qu'ils fournissent l'assistance correspondant à ces besoins.

VI. Questions concernant l'égalité des sexes

60. Le Groupe de l'égalité des sexes de la MINUL a continué à renforcer la capacité de la Mission concernant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité du 31 octobre 2000 en organisant un programme de formation à l'intention de la direction intermédiaire et supérieure de la Mission. Le Groupe a également collaboré avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Ministère de l'égalité des chances et du développement pour organiser à l'intention de 100 femmes un atelier de sensibilisation axé sur les défis et les leçons à tirer de leur participation aux élections nationales de 2005. Qui plus est, il a activement appuyé la Commission Vérité et réconciliation en assurant la formation des commissaires récemment désignés à la sensibilisation des femmes et des jeunes filles. Le Groupe a également contribué à l'organisation d'une visite consultative d'une semaine au Libéria du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au cours de laquelle les membres du Comité ont rencontré la Présidente Johnson-Sirleaf, qui les a assurés de l'appui politique de son gouvernement pour la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Groupe a également participé à une formation organisée par le PNUD et la Banque mondiale à l'intention des

législateurs et des organismes gouvernementaux impliqués dans la préparation du budget.

VII. VIH/sida

61. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a continué de collaborer avec la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission à la réalisation d'activités d'éducation, de sensibilisation et de formation au VIH/sida dans le cadre du programme d'orientation destiné au personnel militaire et civil ainsi qu'aux membres de la police. Il a également continué de sensibiliser le public au VIH/sida en participant à une émission radiophonique de la MINUL, au cours de laquelle il était répondu en direct aux questions des auditeurs. En outre, il a organisé des ateliers sur le VIH/sida à l'intention de membres d'organisations non gouvernementales et du personnel militaire et civil ainsi que des membres de la police de la Mission, qui assureront à leur tour la formation de leurs collègues. Il a également aidé le Conseil des églises libérien à organiser un atelier de formation à l'intention de 28 chefs religieux et animateurs de mouvement de jeunes et, en collaboration avec l'UNICEF, facilité l'organisation d'un autre atelier pour 60 propriétaires de clubs vidéo à Montserrado.

VIII. Déontologie et discipline

62. L'Équipe Déontologie et discipline du personnel de la MINUL s'est surtout consacrée à l'élaboration de stratégies visant à prévenir, identifier et sanctionner toutes conduites répréhensibles par un travail de formation et de sensibilisation. Outre la formation standard dispensée à tout le personnel des Nations Unies, la Mission a mis au point un module de formation à l'intention des agents de liaison chargés de la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels dans la zone de la Mission, en vue de renforcer les mécanismes de communication de l'information, de donner suite efficacement aux allégations et de venir en aide aux victimes.

63. Certaines infractions de la première catégorie, notamment 24 cas d'exploitation et d'abus sexuels, et 95 infractions de la deuxième catégorie ont été signalées depuis janvier 2006. Toutes font actuellement l'objet d'une enquête.

IX. Information

64. La composante information de la Mission continue à appuyer un certain nombre de programmes prioritaires de la Mission, d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement et de la société civile. Elle a organisé plusieurs activités sportives en vue de promouvoir la paix entre les collectivités. La radio de la Mission a également intensifié sa couverture des activités des trois branches du Gouvernement et lancé, en anglais libérien, une nouvelle émission intitulée « Le Président vous parle », essentiellement consacrée à l'action gouvernementale. En outre, elle a lancé trois émissions en langues locales (Bassa, Lorma et Kpelle). De son côté, la Mission a aménagé un nouveau studio de radio dans son quartier général de Monrovia de façon à faciliter l'accès à sa radio.

65. La composante information a organisé des stages de formation à l'intention de plusieurs professionnels de la radio et éditeurs de journaux locaux ainsi que du personnel du Ministère de l'information. Elle a également créé un club de presse dans l'un des lycées de Gbarma (comté de Gbarpolu) pour enseigner les notions de base du journalisme aux lycéens intéressés, notamment pour leur montrer comment créer un bulletin d'information et animer une émission sur la station de radio locale.

X. Aménagement des effectifs de la Mission

A. Composante militaire

66. Au 1^{er} septembre, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 827 personnes sur un total autorisé de 15 125. Dans mon rapport précédent, j'ai indiqué qu'étant donné la stabilité relative qui prévaut depuis l'inauguration du nouveau Gouvernement et sur la base de l'évaluation détaillée que j'ai présentée dans mon dixième rapport périodique (S/2006/159), laquelle est toujours d'actualité, un bataillon d'infanterie serait retiré avant la fin de 2006. La Mission rapatriera donc un bataillon en novembre et ne le remplacera pas. Comme je l'ai proposé dans mes rapports précédents, de nouveaux aménagements, notamment le retrait d'un autre bataillon d'infanterie au début de 2007, seront envisagés si la situation en matière de sécurité le permet.

67. La MINUL continue d'assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité. Étant donné la notoriété de certains des détenus, la sécurité des locaux du Tribunal demeure une priorité majeure. L'unité militaire forte de 250 hommes de la Mongolie, qui était responsable de la garde du complexe, a été remplacée en juillet.

B. Composante police

68. Au 1^{er} septembre, l'effectif de la police de la Mission s'établissait à 1 056 personnes sur un total autorisé de 1 240, et comprenait quatre spécialistes des questions d'immigration faisant partie de la police des Nations Unies, 605 policiers faisant partie de cinq unités de police constituées et 18 agents des services pénitentiaires. La cinquième unité de police constituée sera déployée auprès de la Mission en septembre pour aider la Police nationale libérienne à faire face aux menaces à l'ordre public à Monrovia et dans d'autres centres urbains ainsi que dans les plantations de caoutchouc.

69. Afin d'aider la Police nationale libérienne à réaffirmer sa responsabilité principale dans tout le pays pour ce qui est du maintien de l'ordre, la police des Nations Unies a accru sa présence dans cinq lieux, dont Bo Waterside, Foya, Pleebo, Toe Town et la plantation de caoutchouc de Guthrie. Il est prévu que la police des Nations Unies crée des bases d'opérations à Weebo (comté de River Gee) et dans la forêt de Kungbor (comté de Gbarpolu) où les activités d'extraction illicites se poursuivent. En outre, un nombre accru de membres de la police des Nations Unies a été affecté au département des enquêtes criminelles et à la section des patrouilles du quartier général de la Police nationale libérienne à Monrovia et dans les comtés.

70. Comme, en ce qui concerne la Police nationale libérienne, les priorités en matière de formation sont désormais de renforcer les institutions et d'appuyer les opérations, l'accent étant mis sur le déploiement de personnel qualifié de la police des Nations Unies auprès de la Mission pour occuper des postes de formation spécialisée. L'effectif de la composante police des Nations Unies sera réévalué à mesure que progresseront les programmes de réforme et de formation, et je présenterai de nouvelles recommandations dans mes futurs rapports.

XI. Objectifs à atteindre

71. Dans le rapport que j'ai présenté en juin (S/2006/376), j'ai dit que la MINUL s'employait à définir des objectifs pour guider la consolidation, la réduction et le retrait de ses effectifs. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les objectifs retenus pour la phase de consolidation.

72. Ces objectifs se divisent en quatre catégories : sécurité, gouvernance et état de droit, relance de l'économie et infrastructure et services de base. Les objectifs en matière de sécurité, notamment la formation du personnel des Forces armées du Libéria et de la Police nationale libérienne et leur déploiement, la mise au point par le Gouvernement d'une stratégie et d'un mécanisme dans le domaine de la sécurité, la réinsertion des anciens combattants, et le retour et la réinstallation des réfugiés, sont d'une importance vitale pour ce qui est de déterminer le rythme et le calendrier de la réduction des effectifs de la Mission et le retrait de cette dernière, le moment venu. La Mission continuera d'affiner ses objectifs clefs et je donnerai davantage de précisions à leur sujet dans mes rapports suivants. Bien que les objectifs concernant la gouvernance et l'état de droit, la relance de l'économie et l'infrastructure et les services de base soient des éléments essentiels de la consolidation de la paix et du retour à la stabilité, ils visent essentiellement des tâches à long terme dont on prévoit qu'elles ne seront menées à bien qu'après le départ de la MINUL.

XII. Observations

73. Le Libéria a continué à progresser de façon tangible dans un certain nombre de domaines. Les trois branches du Gouvernement fonctionnent; la réforme et la restructuration du secteur de la sécurité se poursuivent; la réinstallation des personnes déplacées a été menée à bien; un nombre croissant de réfugiés libériens sont rentrés dans leurs foyers; le Gouvernement a pris des mesures énergiques pour lutter contre la corruption; et la Commission Vérité et réconciliation a commencé ses travaux.

74. Un certain nombre de réformes structurelles importantes ont également été mises en œuvre. Le Gouvernement a commencé à examiner les concessions, contrats et licences et des experts financiers internationaux ont été déployés auprès de la plupart des principaux organismes générateurs de recettes dans le cadre du programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Des mesures ont également été prises pour renforcer la gestion et les opérations de la Banque centrale, ainsi que pour augmenter les recettes et mieux contrôler les dépenses publiques. Les efforts consentis par le Gouvernement pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action de 150 jours ont permis notamment de rétablir

partiellement l'électricité et le réseau d'alimentation en eau dans certains quartiers de Monrovia.

75. Les progrès accomplis au Libéria ont été accueillis avec satisfaction par les chefs d'État et de gouvernement africains réunis à Banjul lors du dernier sommet de l'Union africaine, en juillet 2006. Le pays, qui était autrefois au cœur des conflits dans la sous-région, donne un exemple encourageant en montrant ce qu'il est possible de faire lorsque dirigeants et citoyens collaborent et sont fermement résolus à rétablir la paix.

76. Cela dit, le Libéria se heurte encore à de très grosses difficultés dans plusieurs domaines. Il dépend dans une large mesure de la MINUL pour sa sécurité car sa police est encore en formation et l'entraînement des nouvelles forces armées ne fait que commencer. Le Gouvernement et la MINUL devront rester vigilants pour gérer avec soin les menaces internes à la stabilité, en particulier celles posées par les auteurs de troubles qui peuvent avoir pâti des processus de réforme engagés par le Gouvernement. Il faudra également continuer de surveiller de près les frontières du pays, en raison de la situation explosive dans la sous-région, en particulier en Côte d'Ivoire. En outre, un certain nombre d'autres tâches, dont l'exécution est essentielle pour que la paix puisse s'installer de façon durable dans le pays, ne sont pas encore tout à fait terminées, notamment la réinsertion des anciens combattants, la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés qui retournent dans leurs foyers et la consolidation de l'autorité de l'État.

77. La forte concentration de jeunes chômeurs dans les centres urbains est très préoccupante, en particulier parce qu'on a constaté une corrélation entre leur présence et la recrudescence d'activité criminelle à Monrovia et dans d'autres villes. Si l'activité économique ne reprend pas rapidement et si des emplois ne sont pas créés dans un avenir proche, ces jeunes chômeurs et les anciens combattants déçus dans leurs attentes continueront de constituer une source d'instabilité majeure. Il est rassurant de voir que le Gouvernement a récemment lancé un certain nombre de programmes pour créer des emplois. J'encourage les partenaires internationaux à appuyer pleinement ces initiatives très importantes.

78. Bien que les progrès qui ont été faits en ce qui concerne la restructuration du secteur de la sécurité soient encourageants, le Gouvernement doit encore mettre rapidement au point dans ce domaine, au niveau national, une politique et un dispositif qui lui permettent d'élaborer une feuille de route cohérente pour ce qui est de la prise en charge des fonctions de sécurité à l'échelle du pays. Comme la réduction des effectifs de la MINUL sera liée à cette feuille de route, il devrait s'employer rapidement à mettre la dernière main à cette politique.

79. Le transfert de l'ancien Président Charles Taylor devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone à La Haye a été un événement important. Il a montré clairement non seulement que la communauté internationale ne tolérerait pas l'impunité, mais aussi que le Gouvernement libérien, les chefs régionaux et le Conseil de sécurité étaient conscients du fait que la présence continue de M. Taylor à Freetown constituait une menace à la paix et à la stabilité dans la sous-région. À cet égard, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à tous les États Membres qui ont collaboré pour rendre possible la tenue du procès de M. Taylor à La Haye.

80. Eu égard aux problèmes de sécurité susmentionnés, et compte tenu des dispositions à prendre pour réduire les effectifs de la MINUL, je recommande que le mandat de cette dernière soit prorogé pour une période d'un an, jusqu'au 30 septembre 2007.

81. Le Gouvernement a adopté de nouvelles mesures pour réformer le secteur judiciaire et renforcer l'état de droit. Subsistent toutefois un certain nombre de difficultés structurelles majeures qui ne pourront pas être résolues efficacement sans l'assistance généreuse de la communauté internationale. Parallèlement, il sera indispensable d'appuyer les travaux de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de la Commission Vérité et réconciliation. Il importe que les donateurs contribuent au financement de ces travaux indispensables.

82. Les efforts consentis pour consolider la paix au Libéria portent déjà leurs fruits, notamment en ce qui concerne l'établissement de bonnes relations avec les pays voisins. En assistant à la célébration du cent-cinquante neuvième anniversaire de l'indépendance du Libéria, les Présidents de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone ont posé un geste digne d'éloges, qui aura une incidence bénéfique sur les relations entre les États membres de l'Union du fleuve Mano et la Côte d'Ivoire. Les dirigeants de ces pays sont incités à faire fond sur l'événement et à continuer de prendre des mesures qui stimuleront le dialogue à l'échelle sous-régionale et revitaliseront l'Union du fleuve Mano.

83. En conclusion, je tiens à rendre hommage au peuple et au Gouvernement libériens, à mon Représentant spécial, Alan Doss, et à tout le personnel militaire et civil de la MINUL pour tous les progrès accomplis au cours de la période à l'examen. Je souhaite également remercier tous les pays qui contribuent des contingents et du personnel de police à la Mission, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international sur le Bassin du fleuve Mano, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leur contribution importante et pour leur appui au processus de consolidation de la paix au Libéria.

Annexe I

Objectifs à atteindre lors de la phase I du processus de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL

Phase de consolidation 2006-2007

<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>
Sécurité	
Formation et déploiement des forces armées du Libéria	• Début de la formation des forces • Personnel du Ministère de la défense au complet • Mise au point des modalités de fonctionnement des forces • Caractère opérationnel du premier bataillon des forces
Formation et déploiement de la Police nationale libérienne	• Désactivation des forces de police • Recrutement et formation de 3 500 policiers • Formation et équipement du Groupe d'appui à la police • Ensemble des postes de police de comtés dotés d'effectifs complets et pleinement opérationnels
Mise en place d'une stratégie et de structures en matière de sécurité nationale	• Examen complet de la question de la sécurité nationale • Élaboration et adoption d'une stratégie de sécurité nationale et début de sa mise en œuvre • Mise en place d'un Conseil de sécurité national et de structures locales opérationnels
Réinsertion des ex-combattants	• Participation des ex-combattants restants aux programmes de réinsertion • Élargissement du programme de collecte et de contrôle des armes légères dans tous les comtés
Retour et réinsertion des réfugiés	• Fin du retour organisé des réfugiés
Gouvernance et état de droit	
Renforcement de l'administration de la justice	• Création d'une Commission de réforme législative et début du réexamen général des lois • Fin du réexamen général des procédures administratives des tribunaux et mise en œuvre des mesures en découlant • Construction, rénovation, équipement et dotation en personnel de l'ensemble des tribunaux de circuit et de

<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>
	première instance
Renforcement des droits de l'homme	• Mise en place de services d'aide judiciaire dans chaque comté • Réduction de la période de détention précédant le procès • Caractère opérationnel de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme • Mise au point et en œuvre du Plan d'action national sur les droits de l'homme • Poursuite du processus mené dans le cadre de la Commission vérité et réconciliation dans l'ensemble des comtés
Gestion des conflits	• Mise au point de processus de réconciliation et de gestion des conflits au niveau des comtés en vue de faire suite aux plaintes de longue date et notamment création de comités chargés des questions de propriété et de logement
Création d'institutions nationales	• Établissement d'autorités locales au niveau des comtés • Création et équipement des bureaux des responsables de comtés
Lutte contre la corruption	• Adoption et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption
Réforme de la fonction publique	• Mise en œuvre du Code de conduite de la fonction publique
Réforme du système pénitentiaire	• Élaboration et adoption d'un cadre politique national pour le Bureau chargé des questions pénitentiaires • Formation et déploiement du personnel pénitentiaire • Adoption de la législation pénale révisée et mise en œuvre de tout changement nécessaire • Caractère pleinement opérationnel des établissements pénitentiaires dans chaque comté
Revitalisation économique	
Mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique ^a	• Élaboration de procédures de gestion financière et de budgétisation conformes aux recommandations du Fonds monétaire international [programme suivi par le personnel compétent (PSPC)] • Augmentation des recettes publiques conformément aux projections du FMI • Application de procédures transparentes pour l'octroi de concessions conformément aux recommandations

<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>
Relance de la production économique	- du Comité directeur de la gouvernance économique • Augmentation de la croissance économique conformément aux projections du FMI (PSPC) – entre 3,8 et 8 % en 2007
Amélioration de la gestion gouvernementale des ressources naturelles	• Promulgation d'une législation concernant les forêts • Dotation en effectif et déploiement d'une agence de protection de l'environnement dans tous les comtés • Levée des sanctions concernant les diamants
Infrastructure et services de base	
Remise en état du réseau de transports	• Réparation et entretien des grandes routes stratégiques (objectif de la stratégie provisoire de lutte contre la pauvreté (SPLP)^b • Fin des travaux d'urgence dans le port franc de Monrovia
Modernisation et expansion des infrastructures sanitaires	• Modernisation des infrastructures sanitaires dans chaque comté (SPLP) • Accroissement du nombre d'agents sanitaires employés et déployés dans chaque comté (SPLP) • Construction ou remise en état des installations servant à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans chaque comté (SPLP)
Modernisation et expansion des services éducatifs	• Modernisation des écoles publiques dans tout le pays (SPLP) • Augmentation du nombre d'élèves scolarisés, en particulier les filles, dans l'ensemble du pays (SPLP)

^a Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique prendra fin au bout de 36 mois (septembre 2008), à moins que l'objectif fixé dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres fortement endettés n'ait pas été atteint.

^b L'indicateur spécifique sera basé sur les objectifs définis dans la stratégie provisoire de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

Annexe II

**Mission des Nations Unies au Libéria :
effectifs militaires et forces de police
au 1^{er} septembre 2006**

<i>Élément</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Forces de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Police civile</i>
<i>Pays</i>					
Afrique du Sud					
Allemagne			13	13	5
Argentine					
Bangladesh	17	11	3 188	3 216	28
Bénin	4	1		5	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine	17				9
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	7	558	570	23
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	10			10	
Équateur	3	1		4	
El Salvador	3			3	2
États-Unis d'Amérique	6	6		12	10
Éthiopie	17	8	2 536	2 561	
Fédération de Russie	6			6	13
Fidji					30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	4			4	32
Ghana	11	7	846	867	41
Indonésie	3			3	
Irlande		3	352	355	
Jamaïque					8
Jordanie	7	8	115	130	138
Kenya	3	4		7	27
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10	0		10	
Malawi		2		2	18
Mali	4	1		5	
Mongolie		2	248	250	

<i>Élément</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Forces de police</i>
<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Police civile</i>
Monténégro	2			2	1
Namibie	3	4	609	616	6
Népal	3	2	40	45	256
Niger	3			3	
Nigéria	18	13	1 951	1 982	136
Norvège					10
Ouganda					21
Pakistan	16	11	2 738	2 765	31
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	2		5	
Philippines	3	5	165	173	34
Pologne	2			2	3
Portugal					
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	5
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	
Rwanda					15
Samoa					16
Sénégal	3	3	600	606	
Serbie	6			6	6
Suède		3	230	233	11
Sri Lanka					11
Togo		1		1	
Turquie					33
Ukraine	3	1	298	302	13
Uruguay					
Yémen					4
Zambie	3			3	27
Zimbabwe					31
Total	220	120	1 487	14 827	1 056